

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 DECEMBRE 2019**  
**18H30**

**Présents** : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Rémy PISTRE, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Gérard PAGES.

**Absents** : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Mathieu GALY, Isabelle RIUDAVENTZ, Sophie ESTEULLE.

**Procurations** : Isabelle RIUDAVENTZ à Rémy PISTRE  
Sophie ESTEULLE à Jean-Luc ROUAN  
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

**Votants** : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H45.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16/12/2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

2 – Décision Modificative n°4

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

1 – Travaux du SMDEA à Pratviels  
2 – Décision Modificative n°4

**QUESTIONS DIVERSES** :

1 – La boulangerie

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

**1) TRAVAUX DU SMDEA À PRATVIELS** :

Madame le Maire indique le courrier envoyé par le Directeur du SMDEA qui rappelle le coût « estimatif » du projet de desserte en eau de Pratviels, soit 54 000 € HT, et insiste sur l'engagement obligatoire de payer de la mairie.

Monsieur Jean-Luc Rouan fait « l'historique » de l'extension du réseau public d'adduction d'eau potable d'Eychervidal à Pratviels suite à la demande de construction d'une fromagerie d'un jeune agriculteur.

Plusieurs habitations dans la zone de Pratsviels devraient bénéficier de ce nouveau réseau AEP qui serait construit en prolongement du réseau d'Eychervidal et alimenté dans un premier temps par le captage-réservoir de Baloy pour ensuite être intégré dans le projet de réseau construit à partir de Septfons.

Le SMDEA syndicat compétent en matière d'eau potable et d'assainissement sur la Commune de Saurat saisi de cette demande, a étudié et confirmé la faisabilité de ce projet.

Par courrier du 3 décembre et courriel du 17 décembre derniers, le Directeur précise les conditions de réalisation de ce projet et demande aux élus municipaux de se prononcer sur ce dossier.

Ces éléments ont été plusieurs fois débattus en Conseil Municipal notamment le 9 décembre 2019, avec lecture du courrier du Secrétaire Général de la Préfecture daté du 22 novembre 2019, ainsi que le 16 décembre 2019 à partir de la lecture du courrier SMDEA daté du 3 décembre 2019.

Les conseillers municipaux analysent ce dernier courriel du SMDEA, soulignent les approximations évidentes des travaux, du tracé, du coût, s'étonnent que ce Syndicat ne bénéficie d'aucune aide pour ces travaux, et soutiennent la nécessité de favoriser l'installation de jeunes.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'affirmer sa volonté de favoriser l'installation de jeunes entrepreneurs sur la Commune et tout particulièrement les jeunes agriculteurs,
- de confirmer la demande d'extension du réseau d'eau potable vers le hameau de Pratsviels aux meilleures conditions techniques et financières établies par le SMDEA,
- de prendre en charge de réaliser l'inventaire exhaustif des usagers raccordables à ce nouveau réseau, veiller à l'acceptabilité sociale de ce dossier,
- de prendre à sa charge la part financière qui lui revient dans ce projet, sachant que le coût est estimé à ce jour à 54 000 € HT,
- de confier à Madame le Maire la mission de demander toute subvention potentiellement accordable pour ce type d'infrastructure,
- d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux d'extension du réseau AEP vers Pratsviels auprès du SMDEA et régler les dépenses correspondantes, ainsi qu'à effectuer les démarches administratives relatives à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 1**

## **2) DECISION MODIFICATIVE N°4 :**

Madame le Maire indique qu'afin de payer à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon la part des travaux de voirie mutualisés en 2019, la subvention DETR obtenue par la Communauté de Communes, et de conserver le bénéfice de la FCTV sur la totalité de la dépense, il convient de corriger les sommes prévues dans le budget primitif de la commune.

Madame le Maire propose que dans la section investissement du budget primitif de la commune :

- on enlève : - 93610 € au compte 21318/21 Autres Bâtiments Publics  
- 93610 € au compte 1321/13 Etat et Etablissements nationaux

- on ajoute : + 93610 € au compte 2151/041 Réseaux de voirie  
+ 93610 € au compte 1321/041 Etat et Etablissements nationaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 2**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1) La boulangerie :**

Madame le Maire indique que la boulangerie l'a informée qu'elle arrêterait son activité le 29 février 2020.

La séance du conseil municipal est close à 20h05.

Le secrétaire de séance

BASSERAS Anne-Marie	GALY Mathieu (absent)	ANDRIEUX Jean-Marc
PAGES Gérard	CUMINETTI Fernand	ESTEULLE Sophie (absente) (procuration)
LAGARDE Bernard	LEGER Didier	PISTRE Rémy
ROUAN Jean-Luc	ROUZOUL Jean-Bernard	PIALAT Jean-Luc
SARRAILLER Clotilde (absente)	COCA Colette (absente) (procuration)	RIUDAVETZ Isabelle (absente) (procuration)